



**CA DU 2020-06-03**

**Mercredi 03 juin à 20h**

**Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique**

Association sans but lucratif

Siège social : 171 rue de Forchies, 6140 Fontaine l'Évêque

TVA : BE 0419 166 296

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

Membres présents

- Membres du Conseil d'Administration : Renaud Barreau, Stéphane Detienne, Philippe Gonze, Daniel Halleux, Christian Henrotte, Philippe Jassem, Laurent Wéry
- Mandataire : Frédéric Bielik

Membres du CA absents et excusés : François Godart, Pierre Heldenbergh

En l'absence du Secrétaire, Christian se charge du PV.

La réunion démarre à 20h

### **1. Approbation du PV du CA du 08 avril et commentaires éventuels sur ce PV**

- Approuvé à l'unanimité, aucun commentaire

### **2. Finances – Poste de trésorier**

- vu les évolutions dans la situation professionnelle du Trésorier, les modalités suivantes sont mises d'application :

- Stéphane garde le titre de Trésorier officiel de la Fédération
- en cas de problème, Christian assume le relais
- Stéphane transmet les fichiers actuels à Christian
- l'accès aux comptes étant déjà donné à ces deux personnes, la continuité est assurée

### **3. Finances – Subsidés COVID pour les clubs**

- vu l'absence de subsidés à attribuer jusqu'à la fin de l'exercice (alors que ces dépenses ont été budgétées), un excédent financier va se présenter

- notre but n'étant pas de réaliser des bénéfices sur les cotisations, une redistribution sous forme de subsidés va être donnée aux clubs

- celle-ci va s'élever à 4 Eur par membre affilié au 31 mai

- en conséquence afin de respecter la législation au niveau des subsidés :

- les décomptes définitifs vont être établis pour environ le 16 juin sur base du nombre d'affiliés au 31 mai
- les clubs paieront ces décomptes normalement
- à la même date, la FEFB établira des « notes de subsidés » pour les clubs sur base de leur nombre d'affiliés au 31 mai
- la FEFB versera l'argent sur le compte des clubs

- il n'y a donc pas de compensation financière : les clubs payent le montant total de leur décompte définitif, la FEFB paye le montant du subside

- les clubs disposent librement de ce subside sans avoir à se justifier : achat de matériel, ristourne aux membres, achat de matériel de désinfection, etc...

#### 4. Finances – Outil pour réunion

- notre abonnement annuel Gotomeeting va bientôt arriver à son terme ; le tarif de renouvellement a été baissé.

- bien que nous soyons satisfaits de l'outil, des alternatives gratuites existent : un essai va être réalisé avec Google Meeting (Laurent et Christian s'en occupent)

#### 5. Compétitions FEFB en virtuel

##### 5.A. Compétition « Arènes Lichess »

- cette compétition a démarré ce 1<sup>er</sup> juin et donc peu de résultats ont été communiqués

- seuls 48 membres se sont inscrits dans la communauté FEFB (mais il y a la présence de joueurs non affiliés dans un club). 1346 personnes ont été contactées mais le retour de l'outil d'envoi donne 45,31% seulement d'ouverture du mail....nous craignons que celui-ci ne soit trop souvent allé dans les spams

- certains semblent ne pas avoir compris le règlement (Philippe G examine la problématique)

- la question de savoir si les compétitions autres qu'Arènes Lichess devaient être prises en considération est débattue : une majorité se déclare pour intégrer ces autres compétitions sans exception

- De manière générale, les courriers envoyés aux membres doivent se faire via le site. Laurent et Daniel regardent pour une version payante du gestionnaire de courriers pour un meilleur suivi des envois et des statistiques. Lors de ces envois, il est possible de mettre une adresse d'un responsable en copie des réponses afin de faciliter son travail

##### 5.B. Choix du « partenaire » virtuel

- la FEFB choisit Lichess de manière officielle pour ses compétitions virtuelles

##### 5.C. Autres compétitions pour la communauté Lichess FEFB

- la FEFB ne veut pas freiner les activités des clubs qui organisent des Tournois pour garder les liens entre les membres des clubs

- la compétition « Arènes Lichess » est un « plus » mis en place par la FEFB

- la FEFB ne veut donc pas organiser des Tournois à fréquence élevée (hebdomadaire par exemple)

- la FEFB va organiser des tournois « événementiels » (One shot) : un blitz (ou un rapide) de longue durée va être organisé en juillet (ou en août). Au vu du résultat, une telle compétition sera envisagée une fois tous les 2-3 mois

##### 5.D. Courrier aux responsables de club

- Philippe (G) propose d'envoyer un courrier aux responsables de clubs relatif aux activités Lichess réalisées et leurs attentes de la part de la FEFB

- des corrections mineures sont apportées à ce courrier

- Philippe donnera le texte définitif à Laurent qui effectuera le mailing aux responsables de club (de manière large)

#### 6. Déconfinement prochain et reprise des activités des clubs (et des compétitions de la Fédération)

- la FRBE a mis en place une commission présidée par Martin Deschepper et des recommandations sont attendues. Celles-ci dépendent des dispositions légales de déconfinement

- nous sommes également en relation avec les autorités et suivons les différentes évolutions

- nous suivons également ce qui se fait en France

- dès que des précisions pourront être apportées aux membres, le site FEFB s'en fera l'écho

## 7. Transferts - Mesure d'ordre

Ce point concerne les demandes de transferts éventuels introduites à partir du 1<sup>er</sup> juin et pouvant poser désordre au niveau de la Fédération.

Rien n'est à signaler à ce jour

## 8. Calendrier compétitions 2020-2021

Renaud propose le calendrier compétitions adultes 2021.

Pour l'attribution 2021 de l'organisation des compétitions annulées en 2020, le principe est que l'organisateur 2020, sauf désistement de sa part, est l'organisateur en 2021.

Voici les dates retenues (compte tenu du calendrier des vacances scolaires 2020-2021):

- Interclubs FEFB: 25 /04 (Namur) , 2/05 (Anderlues), 23/05 (Echiquier Mosan), 27/06 (CRELEL)
- Individuels FEFB: 12/05 au 16/05 ==> Braine-l'Alleud
- Rapide FEFB: week-end du 18 - 19 septembre ==> CREB s'il ne l'organise pas cette année

## 9. Informatique FEFB/FRBE

### 9A. Niveau FEFB

- Vu sa démission au 31 août, Daniel va établir une note de synthèse de tout ce qu'il a mis en place au niveau informatique (une date - avant le 1<sup>er</sup> juillet - est donnée par Daniel).
- Au niveau du site, Laurent et Christian ont les clefs d'accès et peuvent en assurer la maintenance
- Après réception et examen de la note de Daniel, des dispositions doivent être prises pour notamment : les Inter-cercles, la gestion des espaces disques, les JEF, les données du passé, etc...
- En cas de problèmes spécifiques, Daniel se déclare toujours prêt à nous aider

### 9B. Niveau FRBE

- Au niveau du site, celui-ci est dans un état hybride depuis plusieurs années ; personne n'en connaît la fin avec exactitude. Cette situation est malheureuse mais est du ressort FRBE
- Au niveau des données des membres
  - Les membres payent des cotisations aux clubs qui en reversent une partie à la FEFB, une partie à la FRBE (et gardent un solde) ; ces données sont gérées par la FRBE mais les clubs et la FEFB en sont également propriétaires pour les données de leurs membres
  - La FRBE met en place un système respectant le RGPD et qui permet à chaque « propriétaire » d'avoir accès aux données de ses membres (date de mise en place inconnue)
  - Le joueur lui-même doit pouvoir décider de ce qu'il met à disposition en tenant compte de certaines spécificités liées aux compétitions (exemple de la date de naissance qui sera obligatoire et de la détermination de la catégorie liée à l'âge)
  - La FEFB pourrait souhaiter disposer de données propres qui ne concernent pas la VSF ou la SVDB (par exemple, identifiant Lichess)
  - La FEFB souhaite pouvoir disposer des données de ses membres quand elle le souhaite
  - En conséquence, la FEFB souhaite clarifier les modalités de mises à disposition
- Philippe (G) propose d'écrire un courrier à la FRBE reprenant, notamment :
  - un rapport sur l'état d'avancement de la migration du site FRBE
  - une documentation technique complète sur la structure de la base de données utilisée
  - une documentation technique de l'API permettant d'accéder à ces données en mode transactionnel
  - le nom des responsables de ces différents points

- Après discussion, compte tenu du fait que la collaboration à la FRBE est récente entre Jan Vanhercke et Ruben Decrop, il est décidé d'attendre 2-3 mois avant d'envoyer un tel courrier. Au niveau des données des membres, Jan Vanhercke est très collaboratif.

## 10. Prochaine AG de la FRBE du 20 juin

Cette AG sera probablement mixte (réelle/virtuelle) ou uniquement virtuelle si aucun local adéquat n'est disponible

### 10.A. Procurations :

- le système de procuration qui va être utilisé pour cette prochaine AG n'est pas encore finalisé (probablement pour ce 6 juin)
- une procédure complète devra être établie
- tous les intéressés (FEFB et clubs) devraient alors en être immédiatement informés afin de prendre les dispositions adéquates pour la concrétisation des procurations éventuelles
- pour rappel : la nouvelle législation sur les ASBL est beaucoup plus stricte : une procuration d'un membre effectif ne peut être donnée qu'à un autre membre effectif (et donc, en clair, d'un cercle à un cercle ; pas à une personne)
- la FEFB insistera sur son site sur la nécessité d'être présent ou de se faire représenter à cette AG si l'on veut se faire entendre et faire « bouger les choses ».

### 10.B. Finances

- la situation est éclaircie en partie : la FRBE est en règle vis-à-vis de la TVA mais les comptes 2018-2019 ne sont toujours pas en ordre
- les documents financiers transmis pour la prochaine AG ne font que reprendre les comptes non approuvés (et donc aucun changement) !
- Christian s'interroge sur la discordance existante entre un montant dû à la TVA (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) qui a pu être fixé très précisément et des comptes qui ne reprennent absolument pas ces montants ni pour l'exercice 2018-2019 ni pour le budget 2019-2020

### 10.C. Quatrième Fédération (bruxelloise)

- les modifications statutaires qui sont relatives à ce point sont inchangées
- la position de la FEFB est donc inchangée (les écrits envoyés aux convocations des AG précédentes sont donc toujours d'actualité)
- pour les modifications statutaires, si le quorum de 2/3 des membres (les clubs) n'est pas atteint, une seconde AG doit avoir lieu dans les deux semaines et qui décide quel que soit le nombre de membres présents

## 11. Echecs à l'école

- nous profitons de la présence de Frédéric pour avoir quelques informations sur « les échecs à l'école »
- vu la situation liée au Covid, la situation est quelque peu « chamboulée »
- l'appel à projet n'a pas été lancé et sera envoyé seulement en septembre
- en cas d'avis favorable, rien ne serait disponible avant janvier approximativement
- l'argent reçu a été dépensé
- fin août, une situation de ces dépenses devra être remise pour justificatif (comme les autres années)

La réunion est terminée à 22h30